

Construire une nouvelle université

**Principes et propositions pour la fondation
d'une nouvelle université omnidisciplinaire**

Une particularité spécifique des établissements d'enseignement supérieur est de toujours devoir traiter la Science comme un problème non entièrement résolu qui doit donc rester un sujet constant de recherches.¹

Wilhelm von Humboldt, 1810
Linguiste, Philosophe, Homme d'Etat

Fondateur du concept d'université pluridisciplinaire de recherche

¹ *Es ist ferner eine Eigenthümlichkeit der höheren wissenschaftlichen Anstalten, dass sie die Wissenschaft immer als ein noch nicht ganz aufgelöstes Problem behandeln und daher immer im Forschen bleiben.*

W. v. Humboldt - Gesammelte Schriften. Ausgabe der Preußischen Akademie der Wissenschaften. Band X. p 251

Préambule

Les universités Paris Diderot, Paris Descartes et Sorbonne Nouvelle ont pour objectif de créer un des dix pôles d'enseignement supérieur et de recherche français et l'un des tous premiers pôles à Paris. La collaboration forte avec l'université Paris 13 l'inscrira aussi plus largement dans la métropole du Grand Paris.

Cette université disposera d'atouts considérables :

Tous les champs disciplinaires y seront représentés et offrent d'ores et déjà une masse critique et une visibilité nationale et internationale à la fois en formation et en recherche. Elle est construite sur un socle solide, riche des collaborations interuniversitaires débutées dans le cadre du PRES¹ et de la ComUE USPC². Elle possède une pratique réelle et ancienne de la confrontation entre chercheurs venant de disciplines différentes

L'enseignement y sera fortement adossé à la recherche dans tous les cycles de formations initiale et continue, académiques ou professionnels et pour tous les étudiants. Ses nombreuses formations professionnelles dans tous les domaines lui confère une place unique en Île-de-France pour ce qui concerne l'interaction avec le monde socio-économique.

Le potentiel est exceptionnel. La nouvelle université rassemblera 85 000 étudiants, 3 000 enseignants-chercheurs, 1 600 chercheurs, 2 700 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et techniciens. Les EPST y sont fortement représentés. Cette nouvelle université constituera le premier pôle européen dans le domaine de la biologie santé, des sciences exactes et des sciences humaines et sociales. Elle représentera 20% des forces de l'INSERM, tous les instituts du CNRS y sont représentés et elle sera impliquée dans la moitié des hôpitaux de l'APHP.

Aujourd'hui nous souhaitons nous rassembler pour faire vivre notre ambition d'une université qui allie la

recherche d'excellence et la formation du meilleur niveau pour le plus grand nombre :

- ▶ pour proposer des formations plus riches, plus lisibles, plus innovantes au service des étudiants dans le territoire d'enseignement supérieur. L'offre élargie et diversifiée pour la formation tout au long de la vie permettra de répondre aux besoins croissants de la société que crée l'évolution des métiers et des parcours professionnels ;
- ▶ pour mener des recherches plus ambitieuses qui s'appuient sur des disciplines fortes, qui soient pluridisciplinaires mais aussi interdisciplinaires, qui répondent aux grands enjeux de société et inscrivent l'université dans le débat social ;
- ▶ pour accroître notre attractivité nationale et internationale et être une université du monde. Une université au premier rang mondial qui attire les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs de tous pays, favorise la mobilité des étudiants dans tous les cycles et apporte ainsi une expérience unique d'émancipation, de découverte de soi et de découverte de l'autre ;
- ▶ pour mettre en place des services plus performants en soutien à la recherche et à l'enseignement ;
- ▶ pour être acteur des nouveaux enjeux pédagogiques et stimuler la créativité et l'inventivité de nos étudiants ;
- ▶ pour accroître la lisibilité des formations pour les étudiants, mais aussi pour les partenaires : collectivités locales, entreprises et les tutelles. En devenant un acteur incontournable du paysage de l'ESR, nous pèserons dans les politiques publiques et nous occuperons ainsi une place primordiale au cœur de la société.

L'université que nous voulons créer rassemblera une communauté de femmes et d'hommes autour d'un projet collectif :

nous croyons dans notre capacité à transformer nos forces respectives en force d'action collective et à permettre à chacun, étudiants, personnels, partenaires, de bénéficier de notre force nouvelle. Notre université assurera une même mission de service public et apportera des garanties en matière de démocratie universitaire, de représentativité des secteurs, de collégialité et de transparence. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur un modèle qui saura protéger les équilibres, valoriser les coopérations et le dialogue, diffuser la connaissance et les innovations et promouvoir les compétences et expertises de ses personnels

¹ PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

² ComUE USPC : Communauté d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris Cité

dans un environnement de travail respectueux des valeurs d'unité et de solidarité.

C'est sur cette ambition que nous engageons aujourd'hui notre travail de construction d'une nouvelle université au service de la recherche d'excellence et de la réussite des étudiants, ancrée localement et forte internationalement, en prise avec les défis du présent et tournée vers l'avenir, singulière et universelle.

Ambitions

L'ambition d'une grande université omnidisciplinaire de recherche

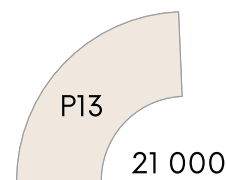
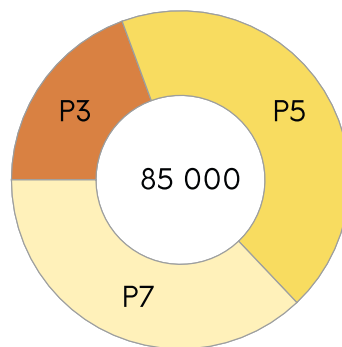
Le projet d'université que nous voulons créer s'inscrit dans un modèle d'enseignement supérieur dont les caractéristiques sont d'abord le lien très fort entre l'enseignement et la recherche, ensuite l'indépendance académique promotrice du développement de l'esprit critique, et enfin la pluridisciplinarité universelle. Le savoir et la recherche s'appuient sur une spécialisation poussée, un très haut niveau d'exigence, tout en ayant vocation à dépasser les logiques disciplinaires. C'est un lieu de production collective du savoir, de co-construction entre tous les champs disciplinaires et entre tous les acteurs : enseignants, chercheurs, étudiants et personnels. Elle est inclusive, indépendante, collégiale et universaliste.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de fonder à Paris, sur ce modèle, un des dix grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche français, parce que nos établissements réunissent l'ensemble des champs de la connaissance, parce que nous regroupons des équipes scientifiques de tout premier plan dans l'ensemble des disciplines et parce que nous avons développé des partenariats forts avec les organismes de recherche qui nous accompagnent dans ce projet ambitieux, contribuant de manière essentielle à la qualité de notre production scientifique.

Le périmètre de l'université

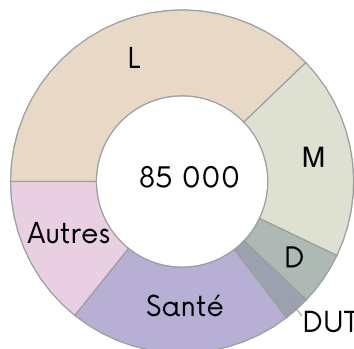
La réunion des trois universités Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes et Paris Diderot permettra de construire une grande université de recherche omnidisciplinaire de tout premier plan mondial.

Le regroupement des trois universités aboutira à un effectif de 85 000 étudiants, près de 3 000 en-

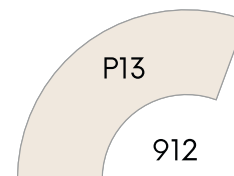
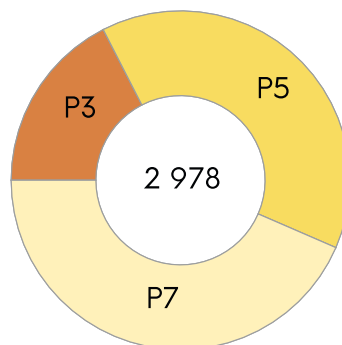


Etudiants

Répartition des étudiants par type de diplôme. Le secteur Santé inclut la PACES.

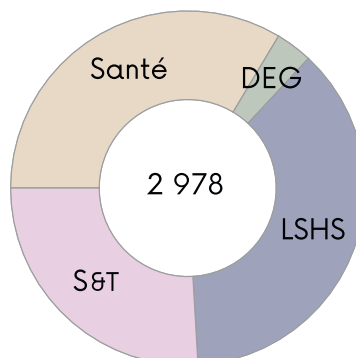


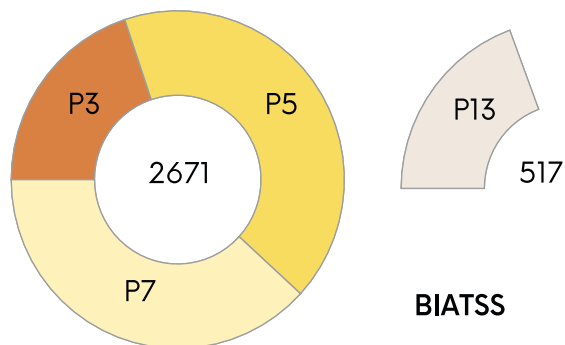
seignants-chercheurs et 2 700 personnels BIATSS. Ce sera un établissement de niveau mondial, comparable à de grandes universités internationales, comme Toronto, meilleure université du Canada, Barcelone, meilleure université d'Espagne, São Paulo, meilleure université d'Amérique du Sud, ou encore Bologne, toutes des universités publiques comptant autour de 80 000 étudiants.



Enseignants Chercheurs

Répartition des enseignants-chercheurs statutaires par grands champs disciplinaires. Le secteur «Santé» correspond aux hospitalo-universitaires.





Avec plus de 40 000 inscrits en 1^{er} cycle (y compris DUT et filières santé), l'implication de l'université dans la formation des étudiants de niveau Licence sera forte.

Cette université couvrira l'ensemble des champs de la connaissance avec une répartition disciplinaire équilibrée.

A ces forces d'enseignement et de recherche, s'ajoute la contribution déterminante des organismes de recherche, principalement le CNRS et l'INSERM, avec plus de 3 000 personnels de recherche (chercheurs et ITA) présents au sein de près de 120 unités mixtes de recherche et/ou de service.

Organisation en composantes

Le périmètre de la future université comprendra **36 composantes** (dont 28 UFR et 8 composantes de statut spécifique) :

À la Sorbonne nouvelle

- ▶ **3 UFR** : Arts & Médias ; Littérature, Linguistique & Didactique ; Langues, Littératures, Cultures & Sociétés Étrangères.
- ▶ **2 Ecoles/Instituts** : Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine ; École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs.

À Paris Descartes

- ▶ **9 UFR** : Droit ; Mathématiques & Informatique ; Médecine ; Odontologie ; Pharmacie ; Psychologie ; Sciences Fondamentales & Biomédicales ; SHS-Sorbonne ; STAPS.
- ▶ **1 Ecole/Institut** : IUT Descartes.

À Paris Diderot

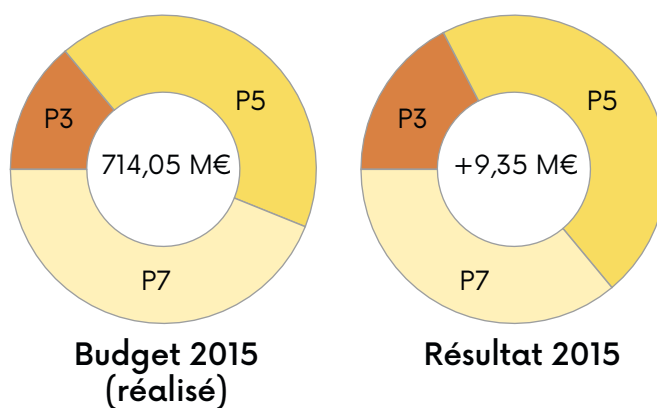
- ▶ **16 UFR** : Chimie ; Études anglophones ; Études interculturelles & Langues appliquées ; Géographie, Histoire, Économie & Sociétés ; Études psychanalytiques ; Informatique ; Langues & Civi-

lisations de l'Asie orientale ; Lettres, Arts & Cinéma ; Linguistique ; Mathématiques ; Médecine ; Odontologie ; Physique ; Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes ; Sciences du vivant ; Sciences sociales.

- ▶ **5 Ecoles/Instituts** : École d'ingénieurs Denis Diderot ; Institut des Humanités de Paris ; Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques ; Institut Universitaire d'Hématologie ; IUT Diderot.

Budget

Le budget consolidé des trois universités est d'un peu plus de 714 millions d'euros (extrait des comptes financiers 2015, correspondant au budget exécuté), avec un excédent d'un peu plus de 9 millions d'euros.



Ces chiffres se rapprochent de ceux d'organismes de recherche nationaux comme l'INSERM ou l'INRA (tous deux avec un budget annuel d'environ 900 M€). Ils positionnent la future université comme un interlocuteur incontournable dans le paysage académique.

Ambitions pour la recherche

La création de cette nouvelle université permettra d'accroître la lisibilité, la visibilité et la reconnaissance de tous les champs disciplinaires. Elle sera un acteur national majeur dans de nombreux domaines, à la fois par l'importance des forces, mais aussi par le très haut niveau de la recherche produite.

Collectivement les établissements d'USPC constituent le premier pôle national en Biologie et Mé-

decine, en Sciences Humaines et le deuxième en mathématiques¹.

En SHS en particulier, les effectifs représentent plus du quart des forces nationales du secteur Esprit humain, langage et éducation et un cinquième du secteur Langues, textes, arts & culture.

En sciences expérimentales, USPC est associée à plus de 12% de toutes les publications nationales : en astronomie, astrophysique, géosciences, immunologie, infectiologie, virologie, microbiologie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, génétique, psychologie & neurosciences.

Le périmètre de la nouvelle université représentera une part considérable de ce potentiel de recherche de UPSC avec plus de 80% des publications dans le WoS².

Le facteur d'impact moyen de l'ensemble de ces publications est 1,4 fois celui de la moyenne nationale, ce qui montre que la place du futur établissement dans le paysage national sera essentielle, à la fois en termes de quantité, mais plus encore en termes de qualité de la recherche produite³.

Asseoir l'excellence disciplinaire et encourager l'interdisciplinarité

Cet état des lieux permet d'asseoir une double ambition :

- ▶ Développer et soutenir nos domaines forts, dans l'ensemble des secteurs (Sciences Humaines, Sciences sociales, Sciences & techniques, Santé, Sciences juridiques, économiques et de gestion) afin de consolider les ancrages disciplinaires qui font l'excellence de notre recherche.
- ▶ Promouvoir l'interdisciplinarité qui trouve son origine dans des collaborations entre communautés disciplinaires mais qui doit être soutenue par une politique de recherche volontariste en encourageant la constitution d'instituts et de centres de recherche partagés ou d'UMR interdisciplinaires

à l'image de celles que chaque établissement a déjà pu soutenir.

Maintenir et renforcer les liens avec les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche

La constitution d'une nouvelle université n'affectera pas les liens établis avec les autres établissements au sein de USPC.

De même, les réseaux établis avec les autres établissements franciliens seront préservés comme ils l'ont toujours été depuis la création du PRES puis de la ComUE, qu'il s'agisse de partenariats en matière de recherche et/ou de formation.

Renforcer les partenariats

Le regroupement de nos forces est aussi l'occasion de consolider notre partenariat avec le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INED, l'INRIA et l'APHP, permettant de développer de manière coordonnée et complémentaire notre politique scientifique et de favoriser l'émergence de pôles de référence. Nous disposons dès à présent d'outils remarquables (Labex, Equipex, instituts Carnot...) qui ont permis de faire émerger des projets souvent transversaux aux établissements de USPC.

L'intégration au sein d'un établissement unique rendra fluide la construction de tels projets communs.

Développer notre politique d'attractivité

Le dynamisme d'un établissement d'enseignement supérieur se mesure à la capacité qu'il possède d'attirer régulièrement des collègues de très grande qualité : juniors ou confirmés, de France comme de l'étranger.

La création d'une grande université francilienne constituera à cet égard un facteur de visibilité et d'attractivité majeur. Le lien renforcé avec les autres opérateurs et les tutelles permettra de coordonner la mise en place de dispositifs environnés attractifs et incitatifs, articulés avec sa stratégie de recherche.

Renforcer nos infrastructures de recherche de haut niveau

Dans de nombreux domaines, la compétitivité de la recherche nécessite désormais l'accès à des in-

1 Diagnostic STRATER IdF 2014, pp 92-93

2 Web of Science

3 Etude INSERM-OST 2011-2014 et étude CNRS-SIRIS 2010-2016

frastructures performantes, coûteuses, complexes à mettre en place et mobilisant en général un appui technique de haut niveau. Ceci concerne des instruments scientifiques, des bases de données, des moyens de calcul, des ressources documentaires...

La dimension de la nouvelle université lui donnera la capacité de mobiliser en interne des ressources significatives en investissement, personnel ou locaux, de monter des partenariats stratégiques avec les



Salle blanche Condorcet (Paris Diderot)

organismes de recherche sur des projets partagés, et de soutenir efficacement ces projets auprès des co-financeurs.

Ambitions pour la formation

Avec environ 470 000 étudiants, l'Île-de-France est la plus grande région universitaire d'Europe dans l'enseignement supérieur, devant le «Greater London» qui en totalise 380 000.

Omnidisciplinaire, la future université proposera une offre de formation de très haut niveau, coordonnée, partagée et ouverte à l'interdisciplinarité comme aux réorientations.

Elle travaillera sur les axes suivants, en lien étroit avec ses autres partenaires d'UPSC :

- La mise en œuvre de modalités pédagogiques adaptées aux publics étudiants : présentiel, en ligne, à distance, hybrides. Dans le droit fil des actions déjà engagées comme SAPIENS, le DU

PaRéO, l'AlterPaces, l'ENEAD⁴, l'université ambitionne de devenir un creuset d'innovation pédagogique.



Etudiants du DU PaRéO (Passport pour Réussir et s'Orienter, financement Idex, Paris Descartes) en activité projet d'évaluation de compétences.

- Dans le domaine de la santé, on développera les méthodes de simulation numériques, physiques, hybrides (iLumens)...
- La réflexion sur les pratiques d'évaluation des compétences en lien avec une insertion professionnelle de haut niveau.
- Le développement de doubles cursus dans les licences et dans les filières santé : sciences exactes/ santé, santé/humanités, lettres/sciences, biologie/sciences exactes...
- Le développement d'une offre de formation tout au long de la vie visible, compétitive et adaptée.
- L'amélioration de la qualité des formations et de l'architecture des programmes.

Plus particulièrement, l'université que nous voulons construire sera un acteur national majeur dans le domaine de la santé. Ce sera vrai tant par la qualité incontestable de ses formations et de sa recherche que par l'ampleur de son périmètre à l'échelon du pays. A ce titre, nous avons un leadership à assurer pour faire évoluer, faire encore progresser et plus généralement porter le chantier majeur des formations en santé et de leur architecture.

Réussite en 1^{er} cycle

Une des caractéristiques de l'université nouvelle sera son grand nombre d'étudiants de 1^{er} cycle. Notre ambition essentielle sera d'accompagner ces étudiants vers la réussite, ce qui constitue un actuellement un défi majeur.

⁴ Enseignement numérique et à distance

Ce défi s'articulera autour de plusieurs axes importants déjà développés à divers degrés dans chacune des trois universités :

- ▶ L'orientation. La politique d'aide à l'orientation des lycéens déjà engagée sera poursuivie de manière globale. La création de la nouvelle université facilitera les liens avec les lycées partenaires, avec une coordination unique et un élargissement des filières présentées aux intéressés (lycéens, conseillers d'orientation...).
- ▶ L'élargissement des possibilités de réorientation en cours de licence.
- ▶ La diversification et l'adaptation des parcours en licence au profil des étudiants.
- ▶ La mise en œuvre d'une approche programme concertée, véritable réflexion sur la construction des diplômes de 1^{er} cycle, centrée sur l'acquisition progressive des connaissances et des compétences par les étudiants.

Les masters

Nous avons l'opportunité de construire la plus riche offre de formation dans la plus grande région universitaire d'Europe. Nous proposons déjà en master une centaine de mentions différentes, un dispositif sans équivalent en France.

Le nouvel établissement permettra de faire émerger de nouvelles formations en profitant du particularisme de l'ensemble des acteurs. Il poursuivra l'internationalisation des masters, initiée par l'intermédiaire de l'idex.

Formation continue

Les différentes universités porteuses de ce projet ont déjà une offre de formation continue très riche, avec des modalités d'organisation parfois différentes et très complémentaires : gestion locale, service d'ingénierie FC commun permettant un accompagnement et un appui, le développement de la formation à distance (projet d'« Institut de formation tout au long de la vie et à distance » à la Sorbonne Nouvelle).

L'éventail de formation de la future université fusionnée ne peut que s'agrandir, avec un enjeu spécifique pour les formations en santé, dans le cadre du DPC⁵.

La nouvelle université sera en position beaucoup plus forte pour négocier avec les partenaires (CFA, employeurs, tutelles...). Elle mettra à profit les compétences et expériences complémentaires pour diversifier son offre, professionnaliser ses actions et développer les formations adaptées aux besoins nouveaux des publics de formation continue (formations modulaires, en ligne, hybrides, simplification des circuits...).

Ambitions transversales

Le fait de fédérer les forces des universités offre une opportunité majeure de développer des capacités d'action réelles dans des domaines d'appui transversaux où elles sont encore actuellement insuffisamment dotées :

- ▶ la formation des enseignants et des personnels ;
- ▶ une politique proactive vis-à-vis de l'Union Européenne, ainsi qu'en matière de réponses aux appels d'offres et de lobbying ;
- ▶ l'internationalisation des formations ;
- ▶ le développement du numérique et le renforcement du système d'information ;
- ▶ la valorisation et le transfert de technologie ;
- ▶ le mécénat, les fondations d'université ;
- ▶ la politique en direction des anciens étudiants ;
- ▶ l'accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant ;

L'augmentation de taille liée au rapprochement des établissements n'a pas pour conséquence une augmentation directement linéaire de l'activité des services. Nous avons l'ambition de mobiliser les compétences agrégées au sein d'équipes plus étoffées pour développer des activités nouvelles, faire monter les personnels en compétence sur des thématiques inexploitées et élargir le spectre des activités d'appui de l'université.

Plusieurs de ces champs d'activités sont également transversaux aux autres établissements de la ComUE USPC (Europe, international, valorisation...) et leur développement se fera en articulation avec eux.

⁵ DPC : Développement professionnel continu

Ambitions pour la vie étudiante

La nouvelle université rassemblera un étudiant parisien sur quatre et deviendra ainsi le représentant incontournable de la vie étudiante dans la capitale française. Les démarches déjà engagées en matière « d'expérience étudiante » seront renforcées par une connaissance plus fine de cette nouvelle communauté étudiante. Les données plus fiables, réunies au sein d'une université unique, permettront de développer des actions qui répondent directement à l'expression des besoins de la nouvelle communauté. Ce sera par exemple le cas pour les parcours de santé, qui seront mieux intégrés et offriront un réseau de services de proximité plus vaste et plus complet ou encore pour la promotion de l'accès à la culture, qui passera par une programmation plus ample et plus inclusive.

Par ailleurs, l'organisation de la future université en plusieurs grands « campus » (voir la partie « organisation et gouvernance ») permettra d'avoir une distribution plus cohérente d'espaces et de services de vie étudiante.

La nouvelle université capitalisera sur les meilleures pratiques actuelles de chacune des universités constituantes, par exemple en matière d'activités sportives ou d'accueil des étudiants étrangers...

La restructuration/construction à venir de sites importants (Nation, Saints-Pères et plus tard le campus HU nord de santé) sont des opportunités pour penser ou rénover des espaces de vie étudiante et de travail adaptés aux nouveaux besoins et aux initiatives associatives, dans un dialogue avec les étudiants



Bibliothèque Sainte-Geneviève (Sorbonne Nouvelle)

Ambitions en matière documentaire

La ComUE USPC dispose d'une conjugaison d'infrastructures et de gisements documentaires exceptionnels, résolument tournés vers le soutien à une pédagogie plus active et à l'accompagnement d'une politique de recherche ambitieuse.

L'objectif est de capitaliser sur ce réseau d'établissements, de collections, de services et de compétences métier à mutualiser pour soutenir le projet de nouvelle université et renforcer son attractivité.

En particulier, au niveau national, nous pouvons revendiquer une offre documentaire inégalée surtout en SHS et également en santé, tant en termes de collections patrimoniales uniques qu'en termes de collections de référence.

Les bibliothèques sont également des acteurs majeurs d'une politique cohérente, coordonnée et volontariste en matière d'IST⁶. Elles pourront accompagner les nouvelles exigences nationales et européennes en matière d'open access et d'open data.

La future université a la volonté de bâtir une politique ambitieuse autour de ce positionnement leader au niveau national, particulièrement en lien avec le CNRS, partenaire des collections de référence en SHS.

Elle pourrait, dans le cadre de USPC, devenir un opérateur national pour les collections documentaires. Elle s'impliquera également de manière volontariste dans une politique éditoriale, au bénéfice du secteur sciences humaines et sociales qui occupera une fraction très importante de l'activité du futur établissement.

⁶ Information scientifique et technique.

Organisation & Gouvernance

La taille du futur établissement, ses ambitions institutionnelles, scientifiques et pédagogiques, son omnidisciplinarité ainsi que ses multiples implantations géographiques nécessitent d'imaginer une architecture et une organisation nouvelles. Celles-ci devront combiner les capacités d'un pilotage stratégique central, des espaces de délibération et de construction de consensus, une fluidité dans les prises de décision et une qualité de service rendu au plus près de l'utilisateur (entendu comme étudiant, personnel ou partenaire).

Quatre logiques de structuration sous-tendront la nouvelle université.

I- Une logique de pilotage institutionnel à travers la gouvernance politique et l'organisation administrative centrale.

La nouvelle université sera un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de droit commun, respectant notamment la législation et les règles de service public en matière de frais d'inscription ou de sélection fixées par l'Etat. Elle s'appuiera, classiquement, sur les instances centrales prévues par le Code de l'éducation, notamment un **Conseil d'administration** chargé de conduire la politique de l'université et de délibérer sur les avis et vœux que lui soumet le Conseil académique.

Une **Commission de la recherche** et une **Commission de la formation et de la vie universitaire** seront chargées de déterminer les grandes orientations stratégiques de l'université en matière de recherche et de formation.

Un **Conseil des directeurs de composantes** complètera les instances de pilotage de l'université.

L'établissement sera une université omnidisciplinaire fondée sur le respect des équilibres entre les secteurs disciplinaires, et garantissant des modalités consensuelles et solidaires de la prise de décision.

Un **comité technique** de l'université ainsi qu'un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**, s'appuyant au besoin sur des CHSCT spéciaux, seront instaurés, dans le respect des dispositions de la loi.

Afin d'instruire les débats des instances centrales préalablement aux avis rendus et aux délibérations prises, des commissions (emplois, structures...) pourront être instituées en tant que de besoin pour permettre une représentativité plus forte des personnels et des étudiants, dans un établissement qui change d'échelle.

La nouvelle université sera également classiquement organisée avec une administration centrale : direction générale des services, DRH, direction financière, agence comptable, direction de la recherche, direction des études par exemple, en lien et au service des composantes.

L'organisation et le fonctionnement des directions et services centraux sera l'un des chantiers à mener avec les DGS et leurs équipes administratives pour préparer l'avènement du nouvel établissement au 1^{er} janvier 2019.

II- Une logique de structuration stratégique et scientifique au service de la formation et de la recherche

Eu égard au nombre actuel de composantes dans chacune des universités, qui varie d'un établissement à l'autre (voir la partie «ambitions»), il apparaît nécessaire de créer un échelon intermédiaire entre le centre et les structures de terrain, s'inspirant des «collegiums», «collèges» ou «facultés» dont certaines des universités récemment fusionnées ont fait l'expérience.

Ces « entités » intermédiaires, associant pleinement recherche et formation, seront créées pour être au service des UFRs, départements, écoles, instituts et laboratoires. Elles ne devront pas être une couche bureaucratique supplémentaire mais apporter au contraire une plus-value en termes d'animation scientifique et pédagogique d'un grand secteur disciplinaire. Elles devront être suffisamment souples pour tenir compte des spécificités propres à chacun des secteurs tout en favorisant l'émergence de projets interdisciplinaires transversaux.

Leur nombre, leur périmètre, leurs compétences et leurs moyens seront discutés et déterminés avec les acteurs concernés dans le cadre d'une réflexion sur le principe de subsidiarité dans la nouvelle université.

III- Une logique de pilotage et de mise en œuvre des missions fondamentales de l'université

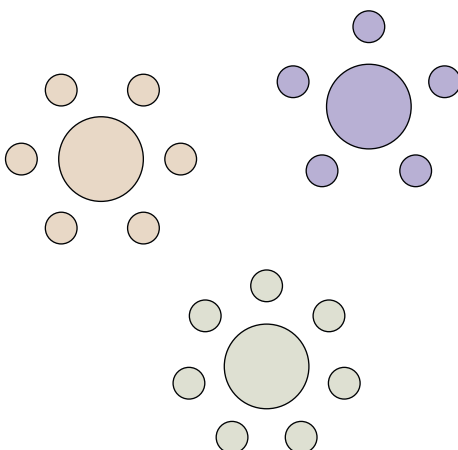
A l'échelon local, les UFR (et, le cas échéant, les départements), écoles ou instituts et les laboratoires de recherche constitueront les briques de base du nouvel établissement pour la formation et la recherche.

Ces structures seront rattachées à un collège (collegium ou faculté...) selon des principes et des procédures à préciser dans le cadre des groupes de travail.

IV- Une logique de structuration géographique et de proximité administrative au service des usagers

Chacun des trois établissements comporte aujourd'hui une pluralité de sites, une quinzaine pour Paris Descartes, une dizaine pour la Sorbonne Nouvelle (qui n'en possèdera plus que quatre à l'horizon de la rentrée 2019-2020, avec la construction du pôle Nation) et huit pour Paris Diderot.

Cette cartographie des implantations appellera des décisions concernant l'organisation de la future université, le principe qui sous-tend cette réflexion étant d'une part qu'il faut préserver les relations de proximité avec les étudiants et les personnels, et d'autre part veiller à ne pas démanteler les collectifs de travail qui existent aujourd'hui.



Sites et campus

On distinguera le «site» du «campus». Un «site» correspondra à une adresse, tandis qu'un «campus» regroupera des «sites» proches les uns des autres, ou, le cas échéant, sera formé d'un seul «site» (PRG, Saints-Pères ou Nation par exemple).

Un campus aura vocation à offrir l'ensemble des prestations de support et de soutien pour les activités de la recherche et de la formation. Au sein d'un «campus», il sera donc souhaitable de déconcentrer une «vie de campus» où un ensemble de services devront être représentés, notamment ceux destinés aux étudiants et aux personnels.

Un campus pourra être multi-disciplinaire, ou multi-sectoriel. Aucun secteur de recherche et de formation, ni aucune discipline, ne fera l'objet de regroupement contraint sur un même campus. Les collèges (collegiums ou facultés..) sont précisément conçus pour offrir des espaces de discussion et de convergence entre des secteurs ou des disciplines actuellement réparties sur plusieurs campus.

Campus et offre de formation

Maintenir les licences de campus

L'objectif est double : il s'agira d'une part de conserver la richesse de l'offre d'enseignement du futur établissement, et d'autre part d'assurer aux étudiants du premier cycle des enseignements sur un même campus afin de ne pas leur imposer des déplacements inutiles.

Au sein d'une même mention, devront ainsi coexister des offres de licence complètes ayant des spécificités propres sur des campus distincts, et un souci de convergence vers un même corpus de compétences et de connaissances. Ce corpus commun doit garantir à tout étudiant d'une discipline de pouvoir, à l'issue de sa licence, postuler à tous les masters du futur établissement dans le même champ disciplinaire. Il est également important d'instaurer la possibilité de passerelles entre ces licences.

Le maintien de plusieurs licences au sein de la même mention impliquera la possibilité de faire apparaître leurs spécificités et leur localisation pour éclairer le choix des étudiants. Plusieurs portails APB pour une même licence seront nécessaires, y compris, pour les étudiants de la filière PACES.

Renforcer l'offre master du futur établissement

L'existence de la nouvelle université ne modifie pas le fait que la coordination de l'offre en master devra être pilotée à l'échelle de la ComUE. En outre, le nouvel établissement maintiendra les possibilités de formations co-accréditées avec des établissements en dehors de USPC.

La nouvelle université permettra pour sa part d'augmenter l'offre d'enseignement proposée aux étudiants ; elle devra notamment faciliter les possibilités offertes aux étudiants de suivre des options, des UEs libres ou des UEs pros au sein d'autres masters, en présentiel ou à distance.

Innover pour favoriser une formation à la recherche et par la recherche de haut niveau

Un des enjeux de la formation doctorale de la nouvelle université sera de faire bénéficier l'ensemble des doctorants de l'université, et au-delà de la ComUE, de l'expertise présente dans les multiples sites et unités de recherche.

Afin de faciliter la mobilité doctorante, des séjours de recherche de courte durée dans les laboratoires situés sur un autre site/campus, ou des stages de formation à la recherche, seront proposés aux doctorants. Un effort particulier, via notamment l'enseignement à distance, sera fait en direction des doctorants qui travaillent (personnels de l'éducation nationale, etc.) et qui ne peuvent de ce fait pas assister aux formations proposées.

Les modalités pratiques de l'organisation entre niveau central, échelon intermédiaire, composantes et laboratoires de recherche, campus et sites (compétences respectives, moyens financiers et en personnel, portage politique...) feront l'objet de discussions entre tous les établissements durant la phase de préparation des statuts de la nouvelle université (voir partie méthodologie). La réflexion sur l'organisation de l'ensemble visera notamment à déterminer le degré d'autonomie des différents échelons.



Engagements

La création d'un nouvel établissement universitaire unique, doté de la personnalité morale, et regroupant les universités Sorbonne Nouvelle (Paris 3), Paris Descartes (Paris 5) et Paris Diderot (Paris 7), auquel sera associée l'université Paris 13, suppose un certain nombre d'engagements de principe et de valeurs.

Inscrire cette nouvelle université dans le cadre réglementaire actuel du code de l'éducation ce qui garantira le respect du montant des droits d'inscription en L, M et D fixé annuellement par l'Etat ainsi que celui des règles de sélection des étudiants.

Affirmer la primauté des principes de collégialité et de légitimité démocratique dans toutes les instances constitutives de la nouvelle université prévues par la loi et garantir le respect de règles communes et librement débattues.

Assurer une juste représentation des principaux secteurs de l'université dans les futures instances de décision et de concertation statutaires ou non statutaires (chargées d'instruire les délibérations du CA ou du CAC) et en respectant la parité femmes-hommes.

Assurer les missions fondamentales de l'université que sont la recherche, la formation et l'insertion professionnelle des étudiants. Ces missions seront accomplies dans le respect de la diversité des disciplines.

- ▶ L'unité de base de la nouvelle université sera en recherche, le laboratoire, et en formation, l'UFR, l'école interne, l'institut et/ou le département. La formation sera fortement adossée à la recherche dans le souci constant de la qualité des enseignements.
- ▶ Aucun rapprochement forcé ne sera imposé, mais les composantes et laboratoires de recherche qui souhaitent coordonner leurs actions ou fusionner se verront accompagnés dans leurs démarches. Des groupes de travail « disciplinaires » pourront être organisés pour accompagner les synergies entre secteurs proches.

- ▶ Le partenariat privilégié avec les organismes de recherche sera renforcé en leur assurant une représentativité dans les instances de l'université. Ceci permettra la conduite d'une stratégie de recherche partagée.
- ▶ L'architecture de l'offre de formation en cours d'élaboration sera maintenue tout au long du futur contrat quinquennal.
- ▶ Les relations développées avec d'autres établissements d'enseignement supérieur situés hors de la ComUE USPC seront soutenues, tant en formation qu'en recherche.
- ▶ L'engagement étudiant et le statut d'élus seront valorisés.
- ▶ Un Sénat des étudiants rassemblant des élus des conseils centraux et locaux sera mis en place pour leur permettre de s'impliquer plus largement dans la vie de l'université. Il permettra à une large représentation d'instruire en amont les délibérations des conseils centraux et pourrait être sollicité par ces derniers sur des sujets de la vie institutionnelle.

Garantir dans une politique de ressources humaines harmonisée le respect des droits de l'ensemble des personnels, enseignants chercheurs, enseignants, BIATSS (titulaires et contractuels).

Les président.e.s des trois universités s'engagent à :

- ▶ adopter une politique de ressources humaines visant à garantir à l'ensemble des personnels la préservation de leur statut et de leur déroulement de carrière, le maintien de conditions de travail de qualité ;
- ▶ n'imposer aucune mobilité géographique ;
- ▶ aligner le régime indemnitaire sur le régime le plus favorable ;
- ▶ négocier un protocole d'accord social d'accompagnement avant la création de la nouvelle université (1/1/2019) ;
- ▶ Inscrire un volet social dans les statuts de la nouvelle université ;
- ▶ Renforcer la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) pour anticiper les difficultés associées aux transformations induites par le projet et accompagner la future transition ;

- Renforcer les actions en matière d'égalité femme-homme, déjà fortement soutenue dans le cadre d'USPC au travers du réseau égalité femme/homme (prévention et lutte contre le harcèlement sexuel, Cité du genre, colloques...)

En matière de dialogue social, les présidents s'engagent à mettre en place un accord sur la qualité des relations sociales (transparence, confiance, écoute) et sur le développement d'un dialogue social à la hauteur des défis de la transformation en cours et afin d'être à l'écoute des besoins des personnels. Ce dialogue sera notamment animé au travers de la constitution d'inter-CT et d'inter-CHSCT qui se réuniront pendant la phase de construction du projet.

Il s'agit notamment de proposer des modalités de travail permettant aux inter-CT et aux inter-CHSCT d'exercer au mieux leurs mandats : partage en amont des hypothèses de travail, identification en commun des impacts, propositions de solutions nouvelles, innovations sociales, etc.

Le processus de création

Esprit général

La création de ce nouvel établissement requiert une méthode ambitieuse conciliant des impératifs d'efficacité, de collégialité et de pragmatisme. Il s'appuiera sur les travaux déjà engagés fin 2016 au sein des groupes de travail intra- et inter-établissements. Le processus vise à élaborer les principes de construction de la nouvelle université et plus particulièrement la définition de son profil et de son architecture. Il définira aussi les conditions de réussite et de mise en œuvre du projet, ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement.

La méthode est fondée sur un dialogue permanent entre les établissements et avec leurs composantes et laboratoires. Elle s'accompagnera d'une large concertation avec les communautés, dans les instances et sur un dialogue social renforcé avec les représentants du personnel, jusqu'à la création du nouvel établissement. Elle vise surtout à leur implication dans différents groupes de travail thématiques qui seront installés dès le mois de janvier 2017.

Méthodologie

Dès janvier 2017, des instances de pilotage seront mises en place pour cadrer le processus, planifier et lancer les travaux, missionner les différents contributeurs, définir les modalités de concertation et de communication interne et externe, organiser les arbitrages sur les propositions soumises. Le programme général de travail est le suivant :

Etat des lieux des établissements et partage des pratiques, dans une optique d'enrichissement mutuel

Dans une première étape, début 2017, il s'agira de décrire et de partager les organisations actuelles

des établissements. Ce travail, fondé sur l'ensemble des diagnostics et inventaires existants sera approfondi de façon systématique. L'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche (IGAENR), en appui, procèdera à une cartographie des activités économiques de chaque université et de celles, projetées, de la nouvelle université.

On considèrera ici que la diversité des pratiques académiques et administratives est d'abord une richesse et que c'est par une approche progressive, collective et raisonnée que la convergence vers un établissement unique pourra se faire.

C'est pourquoi cet état des lieux sera complété et approfondi tout au long des travaux, au fur et à mesure de l'élaboration du projet et pour venir nourrir les différents scénarios de convergence. Il s'agira bien entendu d'identifier des pratiques locales qui pourraient être généralisées, mais plus encore d'innover en instituant des organisations nouvelles qui mettent en synergie les forces de chaque établissement.

Consolidation de la vision commune, construction d'une cible à la hauteur de nos ambitions et élaboration du projet

Il s'agit tout au long de l'année 2017, d'explicitier et de préciser les orientations stratégiques et politiques du futur établissement.

Il s'agira aussi d'adapter cette vision aux évolutions de l'environnement et du contexte institutionnel, et ce, jusqu'à la fin 2018. Ce travail sur la vision stratégique et les orientations impliquera les communautés, tant pour l'enrichir que pour en faciliter l'appropriation.

Il vise à concrétiser, au travers de scénarios détaillés, les ambitions qui nous mobilisent et le positionnement du nouvel établissement sur le territoire francilien et dans le paysage universitaire mondial, et d'en déduire les modalités précises de gouvernance et d'organisation générale du nouvel établissement (l'institution au service de son projet).

La construction de la nouvelle université.

Sur un plan institutionnel, il s'agit de travailler et de finaliser les projets de statuts de la nouvelle université. Ces statuts seront présentés et soumis au

vote des CA des établissements au plus tard à l'été 2018 et ils fonderont la nouvelle université qui sera créée par décret quelques mois après.

Sur le plan politique, au-delà de la création du nouvel établissement, il s'agit d'élaborer et de consolider les relations et les accords de convergence qui le lient avec Paris 13, préciser les modalités de coopération renforcées avec les organismes de recherche (CNRS et INSERM) et le partenariat avec l'APHP, la place et les prérogatives du cœur universitaire au sein d'USPC ainsi que les modalités nouvelles de travail en commun.

Sur un plan organisationnel, il s'agit de préparer très concrètement la création du nouvel établissement pour en permettre le fonctionnement au 1er janvier 2019.

Les travaux permettront notamment de mesurer les impacts humain et financier de chaque option d'organisation et d'en évaluer les effets sur les personnels et les organisations du travail.

Les arbitrages réalisés sur ces bases conduiront au final à la convergence des procédures et des règles de gestion, la mise en place d'une organisation unique et homogène et d'une politique de gestion de ressources humaines unifiée et ambitieuse.

La conduite des changements et la préparation de la transformation, puis le déploiement du projet

Il s'agit de conduire un certain nombre d'actions dès 2017 qui vont permettre de produire le meilleur projet, mais aussi d'assurer la réussite de son déploiement en 2019.

Ces actions viseront notamment à définir :

- ▶ Le lien mutuel et fécond entre les groupes de travail inter-établissements et les réflexions conduites au sein de chaque établissement (avec les communautés, les composantes, les partenaires sociaux, les organes de gouvernance...)
- ▶ La consultation de l'ensemble de la future communauté
- ▶ La communication interne permanente sur les travaux et les méthodes, dans un souci de transparence

- ▶ La communication externe régulière auprès des partenaires et des parties prenantes
- ▶ La définition de mesures d'accompagnement des personnels avant, pendant et après la création du nouvel établissement (compétences, trajectoires, conditions de travail, prévention des RPS,...)
- ▶ La construction d'une identité collective renouvelée.

Organisation & pilotage

Le pilotage du projet

Le pilotage du projet sera assuré de la façon suivante :

- ▶ Le **comité des présidents** : il se réunira toutes les semaines et assurera le lien avec le conseil des membres d'USPC, les pouvoirs publics et les institutions. Il consolidera la stratégie et le modèle du futur établissement et orientera le comité de pilotage.
- ▶ Le **comité de pilotage** : il réunira les présidents, les vice-présidents VP CA, les VP CFVU, les VP CR, les DGS et le responsable opérationnel du processus. Ce comité impulsera le projet et validera les différentes étapes du scénario d'organisation.

Ces comités ne se substituent pas aux instances des universités. Le comité des présidents et le comité de pilotage veilleront d'ailleurs tout particulièrement à ce que, les conseils d'administration notamment, puissent débattre des options envisagées pour le futur établissement et être force de propositions pour le projet.

Au-delà, plusieurs instances communes seront programmées pour un échange régulier avec le comité des présidents et le comité de pilotage : inter-CA, inter-CT, inter-CHSCT, journées communes à tous les chefs de service, inter-conseils des directeurs de composantes, inter-CAC.

- ▶ Le **conseil des membres de USPC** : qui réunit, le président de la ComUE, les présidents et les directeurs d'établissements de la ComUE et les représentants des organismes de recherche. Ce comité permet un partage des réflexions, des contraintes et des options stratégiques envisagées, notamment dans le cadre d'une trajectoire de retour à l'Idex.

- Une **cellule de communication et d'information**, regroupant les directions de cabinet, les directions de la communication et le responsable opérationnel, en lien avec le comité de pilotage.

Il s'agira de mettre en place une communication à la hauteur des ambitions de ce projet. Pour faciliter l'information et la communication, un espace commun de dépôt des documents, une newsletter régulière, des forums d'information et de discussion seront programmés.

Les instances de travail

Des comités inter-établissements seront constitués en début 2017 dont l'objectif sera, par grandes thématiques, de débattre, confronter et proposer les orientations stratégiques pour le nouvel établissement. Ils seront notamment composés d'élus issus des conseils centraux des universités (y compris des étudiants), des représentants des composantes et d'experts (politiques et administratifs) du domaine traité en étant attentifs à la bonne représentation de chaque établissement. Les comités thématiques proposeront, en lien étroit avec le comité de pilotage, des axes de travail et d'approfondissement aux groupes de travail opérationnels.

Comité opérationnels inter-établissements

Les comités opérationnels inter-établissements sont chargés d'instruire chaque grand chantier de la fusion. Ils participeront à l'élaboration de l'état des lieux puis proposeront des scénarios d'évolution et une analyse de leurs impacts. Chaque comité opérationnel pourra créer en son sein des sous-groupes sur des sujets spécifiques et faire intervenir des experts techniques, le cas échéant. Ils intégreront et s'appuieront sur les propositions des groupes de travail intra-établissements si ils existent au sein de chaque université.

Les comités opérationnels organiseront une restitution régulière auprès du comité de pilotage et seront amenés à présenter leurs travaux devant les instances des universités.

Des réunions inter-comités seront organisées sur des sujets communs ou transverses à leur demande ou sous l'impulsion du comité de pilotage. C'est par exemple dans ce cadre que des thématiques très transversales, comme les relations internationales, pourront être abordées. Des temps de consolidation

de l'ensemble des travaux seront organisés dans le même esprit de mise en synergie, de cohérence et de transversalité.

Le comité Gouvernance

Il doit réfléchir, débattre et proposer les orientations stratégiques liées à la gouvernance de la future université : il s'agit d'étudier les différents scénarios possibles d'organisation politique, de structuration institutionnelle, de subsidiarité entre les différentes structures et niveaux administratifs. Une émanation du groupe Gouvernance, travaillera sur les statuts.

Un premier cadrage sera proposé dès janvier 2017 sur la base des priorités et préconisations du groupe de travail gouvernance inter-établissements réuni d'octobre à novembre 2016, notamment autour des préconisations suivantes :

- Définir les éléments de structuration du futur établissement (architecture globale, conseils statutaires et non statutaires, représentativité des secteurs disciplinaires dans les instances)
- Définition des campus et travail sur les compétences déléguées
- Définir les dispositifs/niveaux de regroupement de même discipline (nombre, périmètre, délégation de compétences)
- Préciser les relations avec les autres partenaires de la ComUE et travailler sur le contrat de collaboration avec l'université Paris 13.

Le comité Recherche

Il réfléchit aux actions à mettre en place et aux leviers à activer pour stimuler l'activité scientifique et apporter les plus-values, en recherche, et ce dans toutes les disciplines.

Les préconisations du groupe de travail inter-établissement réuni ces dernières semaines et classées par priorités sont les suivantes :

- Préserver les laboratoires comme briques de base pour la recherche et mettre en avant leurs spécificités dans différents secteurs, notamment via la constitution de groupes de travail disciplinaires
- Identifier les bénéfiques et les effets transformants de la création du nouvel établissement : plateformes, nouveaux outils pour l'interdisciplinarité,

dispositifs à valeur ajoutée pour la recherche de la nouvelle université,...

- ▶ Imaginer la gouvernance de la recherche et l'identification de relais adaptés sans alourdissement bureaucratique et en préservant le lien recherche-formation
- ▶ Renforcer le positionnement des personnels de la recherche, notamment BIATSS (en lien avec le groupe RH).

Le comité Formation

Le comité formation a pour mission de proposer des solutions à la hauteur de l'ambition globale, d'imaginer un nouveau modèle développant le principe d'une formation ouverte à tous et adossée à la recherche : transition du modèle pédagogique, organisation de la formation en licence et en master, politique de formation à l'international, formation tout au long de la vie.

Les préconisations du groupe de travail inter-établissement réuni ces dernières semaines et classées par priorités sont les suivantes :

- ▶ Valider l'organisation de la formation au sein d'une structure disciplinaire en lien avec la recherche, en définir les modalités de fonctionnement et en préciser l'articulation avec les campus
- ▶ Préciser la spécificité des licences par campus en lien avec APB
- ▶ Mettre en place un système d'information commun préalable à toute convergence ou multiplication de l'offre de formation
- ▶ Définir les services associés aux campus
- ▶ Élaborer une charte commune d'évaluation des connaissances
- ▶ Définir la nature de l'association avec Paris 13 pour la formation.

Le comité Ressources humaines

Il étudie les principes, l'organisation et les mécanismes qui présideraient au pilotage des ressources humaines (dont les organigrammes des services) dans le nouvel établissement et ce pour tous les types de personnels : personnels administratifs et techniques, de bibliothèque, enseignants et enseignants-chercheurs...

Il inscrira ses travaux dans le cadre d'un « protocole d'accord social » en amont de la création de la nouvelle université et dans la droite ligne des préconisations des groupes inter-établissements de la fin 2016 :

- ▶ Organiser la cohérence, pour chaque corps, de la gestion de la paie, du recrutement et des carrières
- ▶ Faire évoluer le système d'information en conséquence
- ▶ Organiser les fonctions des services pour déterminer leur niveau de proximité ou de centralité
- ▶ Mettre en place une politique forte d'accompagnement des personnels pendant la transition : accompagnement au changement, formation et évolution professionnelle
- ▶ Bâtir un plan de formation ambitieux tant pour les BIATSS que pour les enseignants-chercheurs
- ▶ Harmoniser les régimes indemnitaires à partir d'un référentiel métier pour les BIATSS avec l'articulation aux organisations de travail correspondant aux besoins des services et des usagers
- ▶ Harmoniser la charte des contractuels et la grille des rémunérations.

Le comité Finances

Le comité inter-établissement « Finances » définit la stratégie en matière financière ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette stratégie : il s'agit d'étudier les principes, l'organisation et les mécanismes qui présideraient au pilotage financier dans le nouvel établissement.

Ces comités se sont déjà réunis, sous la forme de groupes inter-établissements, dès octobre 2016. Ils seront complétés dès janvier 2017 par une série de comités thématiques supplémentaires couvrant entre autres les domaines suivants :

- ▶ Vie de campus
- ▶ Documentation
- ▶ Numérique et Systèmes d'Information
- ▶ Patrimoine
- ▶ ...

Deux groupes de travail ad hoc

Un groupe de travail ad hoc sera constitué pour travailler spécifiquement sur les modalités de collaboration avec Paris 13.

Un autre groupe de travail «santé» sera lui aussi placé auprès du comité des présidents pour instruire notamment des liens avec l'APHP.

Le calendrier

- ▶ Vote de la feuille de route par les CA de chaque établissement : 16 décembre 2016
- ▶ Réalisation de la feuille de route: décembre 2016 à juin 2018
- ▶ Vote des statuts de la nouvelle université dans les CA de chaque établissement : juin 2018
- ▶ Passage au CNESER du décret de création de la nouvelle université : été 2018
- ▶ Mise en place de l'administration provisoire de la nouvelle université : rentrée 2018
- ▶ Elections des conseils centraux de la nouvelle université : sept-décembre 2018
- ▶ Création de la nouvelle université : 1er janvier 2019
- ▶ Vote des statuts les statuts de la nouvelle université par le CA nouvellement élu : janvier 2019
- ▶ Mise en place opérationnelle de l'organisation administrative de la nouvelle université : 1^{er} trimestre 2019
- ▶ 1^{ère} rentrée universitaire de la nouvelle université : septembre 2019

Association de Paris 13

Proposition des principes de la convention forte entre l'université Paris 13 et la nouvelle université

Le projet dans lequel se sont engagées les universités membres de USPC est celui de la création d'une nouvelle université omnidisciplinaire et multi-campus dans le cadre du Grand Paris, composée par la fusion des universités Sorbonne Nouvelle, Paris Diderot et Paris Descartes en partenariat étroit avec l'université Paris 13, dans le cadre d'une convention entre les deux établissements.

Ceci induit une démarche qui s'appuie sur :

- ▶ La création d'une nouvelle université issue de P3, P5 et P7, au 1/1/2019 ;
- ▶ l'inscription, dans les statuts de cette nouvelle université, de modalités d'évolution du périmètre permettant une ouverture vers l'intégration de P13 ou d'autres établissements ;
- ▶ l'association de Paris 13 à cette nouvelle université, impliquant la rédaction d'une convention entre les deux personnalités morales «P3+P5+P7» et «P13» et précisant leurs interactions.

C'est dans ce contexte que l'université Paris 13 participera aux différents instances et groupes de travail qui concerneront les sujets faisant l'objet d'un partenariat avec la nouvelle université et la convention qui en fixera les modalités.

Par grandes thématiques, une série d'actions et de projets devra être préparée :

La Gouvernance

- ▶ Le président de chaque établissement proposera dans le cadre de la réforme de ses statuts une représentation institutionnelle de l'établissement partenaire au sein du Conseil d'Administration et du Conseil Académique de son université, au titre des personnalités extérieures.

- ▶ La participation aux discussions de sujets stratégiques
- ▶ Le Collegium santé de la ComUE USPC associera les composantes santé de Paris 13 et de la nouvelle université.

La recherche

- ▶ Pour les équipes de Paris 13, une politique de double signature des articles de recherche, compatible avec celle de la ComUE et associant : nom de la nouvelle université - Université Paris 13.
- ▶ Une participation aux structures par champ disciplinaire de la nouvelle université
- ▶ Une mise en cohérence des critères d'allocation des moyens par chaque université à ses unités de recherche.

La formation

- ▶ Un double label pourra être mis sur les diplômes de Licence et Master délivrés par Paris 13 (nom de la nouvelle université, suivi de Université Paris 13)
- ▶ Un portail commun unique d'aide à l'orientation master pour tous nos étudiants.
- ▶ Un observatoire étudiant unique .

La carrière des personnels

- ▶ La mise en commun d'outils et d'offres de formation en direction des personnels
- ▶ La création d'un portail d'offres de postes ouverts à la mobilité BIATSS commun aux deux établissements.
- ▶ Une information réciproque en amont sur les campagnes de recrutement des EC
- ▶ Des modalités partagées en matière d'attractivité et d'aménagement pour les nouveaux EC (decharges de service la 1^{ère} année...).

Liens avec USPC

À l'horizon 2019, la création de la nouvelle université réunissant la Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes et Paris Diderot et son partenariat renforcé avec l'université Paris 13 constitueront un ensemble académique puissant et le positionneront comme un site majeur d'enseignement supérieur et de recherche en France et dans le monde.

Au côté des universités, les cinq autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant des missions particulières et reconnus pour leur excellence dans leurs domaines respectifs (EHESP, FMSH, Inalco, IPGP, SciencesPo) et les cinq organismes nationaux de recherche (CNRS, INSERM, INED, INRIA et IRD) membres de USPC manifestent leur souhait d'approfondir, de renforcer et d'étendre les dispositifs de coordination et de coopération créés ces dernières années.

L'objectif général est ainsi de renforcer l'attractivité et le rayonnement de USPC, aussi bien que sa cohérence et sa cohésion, en jouant simultanément sur la dynamique créée par l'évolution des universités et sur la complémentarité des missions, statuts, compétences et ressources de ses membres

Renforcer les coordinations et les coopérations au sein de USPC

La richesse et la qualité des compétences et des ressources présentes au sein des membres de USPC permettent à la fois de viser l'excellence de la recherche et de la formation, de contribuer à l'innovation pédagogique et d'aborder des grands défis sociétaux en favorisant des approches interdisciplinaires. Concrètement, il s'agira :

- ▶ d'approfondir ou de renouveler les programmes interdisciplinaires engagés dans le cadre de l'IdEx, de créer des instituts interdisciplinaires de recherche et de formation dans les domaines les plus mûrs. L'enjeu est notamment de se préparer à répondre aux nouvelles opportunités offertes par le PIA 3 ;
- ▶ de renforcer les services partagés qui ont montré l'intérêt de mettre en commun des ressources allouées pour la formation doctorale et l'innova-

tion pédagogique (simulation en santé, langues, numérique) ;

- ▶ de tirer parti de réseaux et initiatives lancés ces dernières années pour développer de nouveaux services partagés dans les domaines de la vie étudiante et de la vie de campus, du soutien à la recherche et à la formation, de la documentation, de l'Europe, de l'international ou de la valorisation.

Faire évoluer la gouvernance globale de USPC

Dans une première phase (2017-2018), il est essentiel que les dispositifs existants puissent continuer à opérer de façon efficace et réactive, alors même que le processus de création de la nouvelle université sera en cours d'instruction. A court terme, l'existence de USPC en tant que ComUE est ainsi à la fois nécessaire et utile : pour assurer la coordination territoriale prévue par la loi, notamment pour garantir la cohérence de l'évaluation du site conduite par le HCERES (processus qui s'étendra sur 2017-2018) ; et pour suivre l'implémentation des actions engagées dans le cadre du programme Investissements d'avenir (Idex, Labex, infrastructures de recherche, Idefi, nouveaux appels à projets...).

Pour la deuxième phase à partir de 2019, il faudra envisager les évolutions de USPC. En effet, la reconfiguration des universités pose des questions sur la répartition des rôles entre la composante universitaire, les autres membres de USPC et le dispositif global de coordination et de coopération que constitue la ComUE. La préparation de l'évaluation par le HCERES et l'actualisation du projet Idex fournissent deux opportunités pour engager cette réflexion dès les tout premiers jours de 2017.